



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 33104

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'indemnisation du chômage. Selon un récent rapport du médiateur de Pôle emploi, le dispositif permettant un cumul de l'allocation chômage avec un travail est « de nature à générer des indus par sa complexité ». Ces « indus » ou « trop-perçus » se chiffrent, selon le rapport, à 811,67 millions d'euros soit 2,5 % des 33 milliards d'allocations versées au total. Elle lui demande si le Gouvernement a l'intention de maintenir l'évolution de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33104

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7723

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)